



Demande abusive de pension alimentaire

Par **MESSIER**, le **11/04/2010** à **20:39**

Bonjour,

Tout d'abord, merci de me lire. Voici mon problème:

Mon conjoint a 2 enfants de 19 ans d'une précédente union. Quand les enfants ont eu 3 ans, mon conjoint et son ex femme se sont séparés. Ils ont convenu d'une garde alternée 1 semaine / 1 semaine. 3 ans après, ils ont divorcés et le jugement de divorce a prononcé une garde chez la maman et un droit de visite du papa. Mais comme ils s'entendaient bien, ils ont continué la garde alternée.

Depuis que les jumeaux ont 16 ans, ils sont apprentis et ont donc le statut salarié puisqu'il qu'ils travaillent.

Aujourd'hui, l'ex femme de mon conjoit veut entamer une procédure pour lui faire payer la pension alimentaire depuis le divorce jusqu'à ce jour.

Or, nous trouvons celà injustifié puisqu'il a eu ses enfants à égale partie que la maman. De plus, c'est lui qui a payé les écoles des garçons (nous pouvons le prouver et ce depuis qu'ils sont en école privée). Par ailleurs, la maman a donc eu des réductions d'impôts puisqu'elle déclarait ses enfants avec elle tout le temps (ce qui rajoute des parts) et également des allocations familiales et aides au logement pour les mêmes raisons.

Que doit-on faire ? De quels documents avons nous besoin pour prouver notre bonne foi et par la même sa mauvaise foi ? Est ce que se demande est recevable du fait du jugement de divorce ?

Merci par avance de votre réponse.

Emilie